Objets trouvés ou perdus ?



Vous avez égaré vos clés ou trouvé un portefeuille ? La police municipale des Loges-en-Josas dispose d'un service dédié aux objets perdus et trouvés.

Où déposer un objet perdu ?

Tout objet trouvé sur la voie publique, dans les espaces et bâtiments accueillant du public sur le territoire de la commune doit être déposé à l'accueil de la mairie. L'objet est enregistré avec une description détaillée, le lieu et le jour de sa découverte.

Comment récupérer un objet perdu ?

Si vous avez perdu un objet, vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie et fournir une description précise de l'objet perdu : marque, couleur, date et lieu possible de la perte, toute indication permettant de s'assurer que vous en êtes bien le propriétaire. Une pièce d'identité doit être présentée pour le retrait de l'objet.

Contact

Mairie – Police municipale

- Stephane ROCHAULT
- 06 81 62 44 77
- policemunicipale@mairieleslogesenjosas.fr

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF